

Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU
Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU
Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE
Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ
Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE
Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE
Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC

Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
Mr Philippe GUYOT à Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS
Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Etaient excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 38
Pour	: 38
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Compte rendu de la séance du 11 Février 2021

M. le Président de séance donne lecture à l'assemblée du compte rendu relatif à la séance du Conseil Communautaire du 11 Février 2021.

Le conseil, entendu les explications de son Président et après avoir délibéré,

Le Conseil communautaire prend acte et approuve le compte rendu relatif à la séance du Conseil Communautaire du 11 Février 2021.

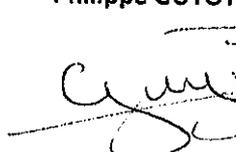
La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée

le01/04/2021...

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
Philippe GUYOT



REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100781-20210318-DELIB_2021_

Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU
Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU
Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE
Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ
Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE
Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE
Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC

Mme Lislane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
Mr Philippe GUYOT à Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS
Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Etaient excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lislane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021
Délégués en exercice : 41
Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 38
Pour	: 38
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Décisions communautaires

Le Conseil, entendu les explications de son Président et sur sa proposition :
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.5211-10,
VU la délibération du Conseil de Communauté n° DEL_2020_043 du 23 Juillet 2020 portant délégation au Président d'une partie de ses attributions,

Le conseil, entendu les explications de son Président et après avoir délibéré :

- **Le Conseil Communautaire Prend acte des décisions suivantes :**

DEC_2021_021- MS 11 – Maitrise d'œuvre pour la route de Toulouse à Léguevin – Avenant n°2 au marché n° 16003

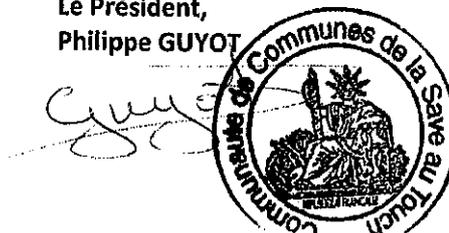
DEC_2021_022 : Diagnostic voirie – Notification marché n° 21 006

DEC_2021_023 : Maitrise d'œuvre pour extension bâtiment siège

Affichée
le : 01/04/2021.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
Philippe GUYOT



REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100781-20210318-DEL IB_2021



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Etaients présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU
 Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU
 Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE
 Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ
 Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE
 Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE
 Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC

Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
 Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
 Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
 Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
 Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
 Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Etaients excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 37
Pour	: 35
Abstention	: 00
Contre	: 02
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Compte Administratif Communauté de Communes de la Save au Touch 2020

Mr Raymond ALEGRE présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2020 dressé par Mr Philippe Guyot, Président de la Communauté de Communes de la Save au Touch.

Mr Guyot étant excusé,

Le conseil, entendu les explications de Mr ALEGRE, Vice-président et après avoir délibéré :

➤ **Adopte par section le Compte Administratif 2020, tel que présenté par le Président de séance :**

Section de Fonctionnement :

- Recettes 19 184 460.06 €
 - Dépenses 16 720 096.83 €

Nombre de votants	: 37
Pour	: 35
Abstention ou nul	: 00
Contre	: 02

Section d'Investissement :

- Recettes 3 919 435.29 €
 - Dépenses 2 426 465.41 €

Nombre de votants	: 37
Pour	: 35
Abstention ou nul	: 00
Contre	: 02

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/04/2021

Application agréée E-legalite.com

La présente délibération a été approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Affichée
le :06/04/2021....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
Philippe GUYOT





Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU
 Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU
 Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE
 Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ
 Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE
 Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE
 Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC

Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
 Mr Philippe GUYOT à Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS
 Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
 Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
 Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
 Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
 Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Etaient excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 38
Pour	: 38
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Compte de Gestion Communauté de Communes de la Save au Touch 2020

Monsieur Raymond ALEGRE, Vice-président, informe le conseil communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Madame la trésorière en poste, et que le compte de gestion du budget principal, établi par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget principal.

Il précise que Madame la trésorière a transmis à la communauté de communes le compte de gestion 2020 du budget principal, et que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil, entendu les explications de Mr ALEGRE, Vice-président et après en avoir délibéré :

➤ Déclare que le Compte de Gestion de la Communauté de Communes dressé pour l'exercice 2020 par Madame la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
 Philippe GUYOT



Affichée
 le : 01/04/2021

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2021

Application agréée E-qualite.com

99_DE-091-243100781-20210318-DEL IB_2021



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU	Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU	Mr Philippe GUYOT à Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS
Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE	Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ	Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE	Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE	Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC	Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Étaient excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 38
Pour	: 35
Abstention	: 01
Contre	: 02
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Affectation de résultat Communauté de Communes de la Save au Touch 2020

Mr Raymond ALEGRE, Vice-président, rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif 2020 dégage un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 de 8 915 020.31 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 au Budget Primitif 2021 de la façon suivante :

Investissement :

Compte 1068 : Excédent de Fonctionnement Capitalisé : **525 000,00 €**

Fonctionnement :

Compte 002-01 : Résultat de Fonctionnement Reporté : **8 390 020.31 €**

Le résultat d'investissement cumulé au 31/12/2020 s'élève à + 182 567.51 € et est reporté en section d'investissement.

Le Conseil, entendu les explications de Mr ALEGRE, Vice-président et après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter le Résultat de Fonctionnement dégagé au Compte Administratif de la Communauté de Communes de la Save au Touch 2020 au Budget Primitif 2021 comme précité.
- Décide de reporté le résultat d'investissement comme précité.

La présente délibération a été approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Affichée
le : 01/04/2021.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
Philippe GUYOT





Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU
 Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU
 Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE
 Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ
 Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE
 Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE
 Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC

Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
 Mr Philippe GUYOT à Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS
 Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
 Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
 Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
 Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
 Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Etaient excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 38
Pour	: 36
Abstention	: 00
Contre	: 02
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Budget primitif Communauté de Communes de la Save au Touch 2021

Mr Raymond ALEGRE, Vice-président soumet à l'assemblée le projet du Budget Primitif Principal CCST 2021, dressé par Mr Philippe Guyot, Président de la Communauté de Communes de la Save au Touch, et accompagné de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil, entendu les explications de Mr ALEGRE, Vice-président et après en avoir délibéré :

➤ **Adopte par section le Budget Primitif CCST 2021 qui est arrêté comme suit :**

Section de Fonctionnement :

- Recettes : 27 729 928.31 €
 - Dépenses : 27 729 928.31 €

Nombre de votants	: 38
Pour	: 36
Abstention ou nul	: 00
Contre	: 02

Section d'Investissement :

- Recettes : 10 397 320.41 €
 - Dépenses : 10 397 320.41 €

Nombre de votants	: 38
Pour	: 36
Abstention ou nul	: 00
Contre	: 02

La présente délibération a été approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Affichée
le : 06/04/2021.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
Philippe GUYO





Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU
 Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU
 Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE
 Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ
 Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE
 Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE
 Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC

Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
 Mr Philippe GUYOT à Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS
 Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
 Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
 Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
 Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
 Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Étaient excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021
Délégués en exercice : 41
Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 38
Pour	: 38
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021

Mr Raymond ALEGRE, Vice-président rappelle à l'assemblée que le Conseil Communautaire avait approuvé par délibération du 14 Octobre 2002 :

- 1°) Le principe de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter de 2003,
- 2°) La différenciation de zone,
- 3°) L'exonération à 100% de la taxe pour certains établissements,

Le Président propose au Conseil de Communautaire de maintenir pour 2021 les taux 2020 comme mentionnés ci-dessous en fonction des deux zones :

T.E.O.M.			Maintien des taux
	<u>2020</u>	<u>2021</u>	
<u>Zone 1</u>	15,59	15,59	
<u>Zone 2</u>	14,39	14,39	

Zone 1 : Plaisance du Touch, Léguevin, La Salvétat Saint Gilles, Lévignac.

Zone 2 : Lasserre-Pradère, Mérenvielle, Sainte Livrade.

Le Conseil, entendu les explications de Mr ALEGRE, Vice-président et après en avoir délibéré :

- **Adopte les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2021 comme mentionnés ci-dessus.**

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2021

Application agréée E-lepatrie.com

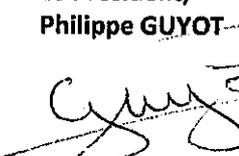
99_DE-031-243100781-20210318-DEL IB_2021_

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
le : ...01/04/2021.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
Philippe GUYOT





Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christlan, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU	Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU	Mr Philippe GUYOT à Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS
Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE	Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ	Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE	Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE	Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC	Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Etaient excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 38
Pour	: 38
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Dotation de Solidarité – critères de répartition 2021

Mr Raymond ALEGRE, Vice-président rappelle à l'assemblée les critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire évoqués lors du ROB présenté lors de la séance du 11 février 2021.

Comme présenté en séance, il propose de conserver ces critères en figeant 80% de la DSC 2018 et en appuyant sur les éléments suivants :

1) **Montant total de la D.S.C. :** 2 350 000.00 €

2) **Critères de répartition :**

Population Recensée DGF 2020	Potentiel financier 2020 par population DGF	Charges de Transfert 2020 en euros	Voirie (m) 2020	Fiscalité des entreprises 2020
15,00%	20,00%	5,00%	15,00%	45,00%

REÇU EN PREFECTURE

Le 01/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100761-20210318-DEL IB_2021_

La dotation de solidarité communautaire s'établit comme suit au titre de l'année 2021 :

• Plaisance du Touch :	1 181 354.66 €
• Léguevin :	481 011.71 €
• La Salvetat St Gilles :	304 019.88 €
• Lévigac :	122 738.58 €
• Lasserre-Pradère :	122 502.99 €
• Mérenvielle :	69 348.48 €
• Sainte-Livrade :	69 023.71 €

Le Conseil, entendu les explications de Mr ALEGRE, Vice-président et après en avoir délibéré :

- Approuve les critères de répartition de la Dotation de Solidarité 2021 comme précités ci-dessus,
- Précise que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2021.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
le :...01/04/2021.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
Philippe GUYOT



REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2021

Application agréée E-lesglobe.com

99_DE-001-243100761-20210318-DELIB_2021_



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU
 Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU
 Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE
 Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ
 Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE
 Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE
 Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC

Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
 Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
 Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
 Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
 Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
 Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Etaient excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 37
Pour	: 35
Abstention	: 00
Contre	: 02
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Compte administratif Budget annexe Zones d'Activités Economiques 2020

Mr Raymond ALEGRE, Vice-président, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2020 du budget annexe ZAE dressé par Mr Philippe Guyot, Président de la Communauté de Communes de la Save au Touch. Mr Guyot étant excusé,

Le Conseil, entendu les explications de Mr ALEGRE, Vice-président et après en avoir délibéré :

- **Adopte par section le Compte Administratif 2020 du budget annexe ZAE, tel que présenté par le Président de séance :**

Section de Fonctionnement :

- Recettes 466 128.00 €
 - Dépenses 1 066 882.90 €

Nombre de votants	: 37
Pour	: 35
Abstention ou nul	: 00
Contre	: 02

Section d'Investissement :

- Recettes 15 111.44 €
 - Dépenses 0.00 €

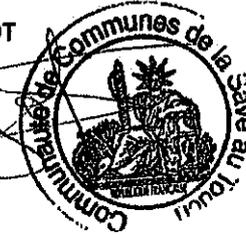
Nombre de votants	: 37
Pour	: 35
Abstention ou nul	: 00
Contre	: 02

La présente délibération a été approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Affichée
le :06/04/2021.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
Philippe GUYOT



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU
Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU
Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE
Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ
Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE
Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE
Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC

Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
Mr Philippe GUYOT à Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS
Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Etaient excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 38
Pour	: 38
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Compte de Gestion Budget annexe Zones d'Activités Economiques 2020

Mr ALEGRE, Vice-président informe le conseil communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Madame la trésorière en poste, et que le compte de gestion du budget annexe, établi par ce dernier, est conforme au compte administratif du budget annexe.

Il précise que le Madame la trésorière a transmis à la communauté de communes le compte de gestion 2020 du budget annexe, et que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve.

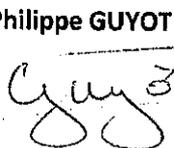
Le Conseil, entendu les explications de Mr ALEGRE, Vice-président et après en avoir délibéré :

➤ Déclare que le Compte de Gestion du budget annexe Zone d'activités économiques dressé pour l'exercice 2020 par Madame la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
Philippe GUYOT



REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100781-20210318-DELIB_2021_

Affichée
le : ...01/04/2021.....



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHÉZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU	Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU	Mr Philippe GUYOT à Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS
Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE	Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ	Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHÉZ
Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE	Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE	Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC	Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Étaient excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Vote	
Nombre de votants	: 38
Pour	: 38
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

Date de convocation : 12 Mars 2021

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

OBJET : Affectation des résultats 2020 Budget Annexe Zone d'activités économiques

Mr ALEGRE, Vice-président, rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif 2020 du budget annexe ZAE dégage un déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 de 136 966.51 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 au Budget Primitif 2021 de la façon suivante :

Investissement :

Compte 1068 : Excédent de Fonctionnement Capitalisé : **0.00 €**

Fonctionnement :

Compte 002 : Déficit de fonctionnement reporté : **- 136 966.51 €**

Le résultat d'investissement cumulé au 31/12/2020 s'élève à + 27 816.47 € et est reporté en section d'investissement.

Le Conseil, entendu les explications de Mr ALEGRE, Vice-président et après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter le Résultat de Fonctionnement dégagé au Compte Administratif 2020 du budget annexe zone d'activités économiques au Budget Primitif 2021 comme précité.
- Décide de reporté le résultat d'investissement comme précité.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100781-20210318-DELIB_2021_

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
le :01/04/2021.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
Philippe GUYOT





Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Etaients présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, , COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU	Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU	Mr Philippe GUYOT à Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS
Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE	Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ	Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE	Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE	Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC	Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Etaients excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 38
Pour	: 36
Abstention	: 00
Contre	: 02
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Budget Annexe Zone d'activités économiques 2021

Mr ALEGRE, Vice-président, soumet à l'assemblée le projet du Budget Primitif annexe 2021 « Zones d'Activités Economiques » dressé par Mr Philippe Guyot, Président de la Communauté de Communes de la Save au Touch et accompagné de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil, entendu les explications de Mr ALEGRE, Vice-président et après en avoir délibéré :

➤ **Adopte par section le Budget Primitif annexe 2021 « Zones d'Activités Economiques » qui est arrêté comme suit :**

Section de Fonctionnement :

- Recettes	:	329 760.00 €
- Dépenses	:	329 760.00 €

Nombre de votants	: 38
Pour	: 36
Abstention ou nul	: 00
Contre	: 02

Section d'Investissement :

- Recettes	:	29 598.63 €
- Dépenses	:	29 598.63 €

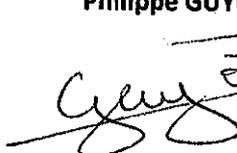
Nombre de votants	: 38
Pour	: 36
Abstention ou nul	: 00
Contre	: 02

La présente délibération a été approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Affichée
le : 06/04/2021.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
Philippe GUYOT



The seal is circular with the text "Communauté de Communes de la Vallée de l'Arche" around the perimeter. In the center, there is a heraldic emblem featuring a tree and a building.

Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU
Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU
Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE
Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ
Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE
Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE
Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC

Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
Mr Philippe GUYOT à Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS
Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Etaient excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 38
Pour	: 35
Abstention	: 00
Contre	: 03
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Délégation de signature pour dépôt de permis de construire relatif à une extension du Centre Social de Plaisance du Touch

Mr le Vice-président expose à l'assemblée qu'au vue des prescriptions des mesures sanitaires nécessaires et applicables aux établissements recevant du public, la CCST souhaite agrandir la surface d'activité du centre social de plaisance du Touch par une extension modulaire provisoire, accessible aux personnes à mobilité réduite. Il est proposé d'autoriser M. le Président à signer tous les documents nécessaires au dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante.

Le Conseil entendu les explications de Mr PELLEGRINO, Vice-président, et après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires au dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante au projet ci-dessus.

La présente délibération a été approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Affichée
le :01/04/2021.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
Philippe GUYOT



REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2021

Application agréée E-lexpalle.com

Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU
Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU
Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE
Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ
Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE
Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE
Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC

Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
Mr Philippe GUYOT à Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS
Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Etaient excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

	Vote
Nombre de votants	: 38
Pour	: 35
Abstention	: 00
Contre	: 03
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Délégation de signature de dépôt de Permis de Construire relatif à l'extension du bâtiment administratif de la CCST

Mr le Vice-président expose à l'assemblée que dans le cadre de ses compétences et de la mutualisation des services, la CCST va accueillir de nouveaux agents au sein du siège administratif.
Le fait qu'il n'y ai plus de bureaux vacants, et afin d'anticiper leur venue, la CCST souhaite procéder à une extension par la construction d'un bâtiment modulaire.

Le Conseil entendu les explications de Mr PELLEGRINO, Vice-président, et après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires au dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante au projet ci-dessus.

La présente délibération a été approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Affichée

le : 01/04/2021.....

Le Président,
Philippe GUYOT



REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2021

Application agréée E-qualite.com

99_DE-031-243100781-20210318-DELIB_2021_

Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU
Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU
Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE
Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ
Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE
Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE
Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC

Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
Mr Philippe GUYOT à Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS
Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Étaient excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 38
Pour	: 38
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Délégation de signature de dépôt de Permis de Construire relatif à l'extension du bâtiment service Environnement/Propreté

Mr le Vice-président expose à l'assemblée qu'afin de respecter des consignes sanitaires actuelles, la CCST souhaite mettre à disposition des agents du Service Environnement/Propreté, une deuxième salle de restauration. Également, le bâtiment Environnement/Propreté ne disposant plus de bureaux vacants il est proposé de procéder à une extension pour une salle de réunion.

Dans les 2 cas il s'agirait de construction de bâtiments modulaires provisoires.

Le Conseil entendu les explications de Mr PELLEGRINO, Vice-président, et après en avoir délibéré,

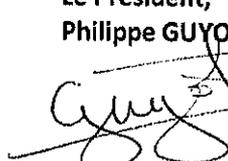
- Autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires au dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante aux projets décrit ci-dessus.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
le : 01/04/2021.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
Philippe GUYOT



REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100761-20210318-DEL IB_2021_

Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU
Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU
Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE
Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ
Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE
Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE
Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC

Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
Mr Philippe GUYOT à Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS
Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Etaient excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 38
Pour	: 38
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Service : Ressources humaines

Rapporteur : Etienne CARDEILHAC-PUGENS

Monsieur le rapporteur expose qu'il convient, pour faire face aux besoins des services, de créer des postes permettant de mieux les structurer et de créer des conditions pérennes de fonctionnement comme suit :

Création de poste

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet

Après avoir entendu Mr CARDEILHAC-PUGENS, Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Vu l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Considérant qu'il convient de créer et transformer les postes permettant de structurer l'organisation de la collectivité

- Approuve la création de poste susmentionnée
- Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget de la communauté de communes de la Save au Touch.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
le :01/04/2021...

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
Philippe GUYOT





Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU
 Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU
 Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE
 Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ
 Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE
 Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE
 Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC

Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
 Mr Philippe GUYOT à Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS
 Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
 Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
 Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
 Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
 Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Étaient excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 38
Pour	: 38
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Délibération portant modalités d'accueil, et de gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

Service : Ressources humaines

Rapporteur : Etienne CARDEILHAC-PUGENS

Monsieur le rapporteur informe l'assemblée délibérante que les élèves de l'enseignement scolaire ou les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

La période de stage peut faire l'objet d'une contrepartie financière prenant la forme d'une gratification. L'organe délibérant est compétent pour fixer le principe et les modalités de cette contrepartie financière.

La loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014, tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires et le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 apportent plusieurs changements au cadre juridique des stages.

Monsieur le rapporteur rappelle les conditions d'accueil et de gratification des élèves ou étudiants effectuant un stage au sein de la collectivité selon les modalités définies par ces textes.

Sont concernés les stages effectués à titre obligatoire ou optionnel, par des élèves ou étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement dispensant une formation diplômante ou certifiante. Ces stages doivent être intégrés à un cursus pédagogique scolaire ou universitaire, et ne peuvent avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent de la collectivité.

Il est nécessaire d'établir une convention de stage tripartite entre le stagiaire, l'établissement d'enseignement et la collectivité dont les mentions obligatoires sont déterminées par décret (D.124-4 du Code de l'éducation).

Cette convention précisera notamment l'objet du stage, sa durée, ses dates de début et de fin, les conditions d'accueil du stagiaire (horaires, locaux, remboursements de frais, restauration...), les modalités d'évaluation du stage, les conditions dans lesquelles le stagiaire est autorisé à s'absenter et notamment dans le cadre des congés et autorisations d'absence mentionnés à l'article L.124-13 du Code de l'éducation.

Le stagiaire bénéficiera d'une gratification dès lors que la durée de stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non. La durée du stage s'apprécie en tenant compte du nombre de jours de présence effective au cours de la période de stage. Le nouvel article D.124-6 du Code de l'éducation précise pour cela que chaque période au moins égale à sept heures de présence, consécutives ou non, est considérée comme équivalente à un jour et chaque période au moins égale à vingt-deux jours de présence, consécutifs ou non, est considérée comme équivalente à un mois. Ainsi, pour pouvoir bénéficier d'une gratification obligatoire, le stagiaire doit être présent dans la collectivité plus de 44 jours ou plus de 308 heures, consécutifs ou non.

Le montant de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

La gratification est due au stagiaire à compter du 1^{er} jour du 1^{er} mois de stage.

VU le code de l'éducation – art L124-18 et D124-6

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale

VU la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29

VU la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires

**Après avoir entendu Mr CARDEILHAC-PUGENS, Vice-Président dans ses explications complémentaires,
et après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

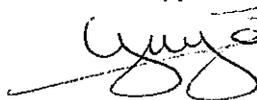
- **FIXE** le cadre d'accueil des stagiaires dans les conditions suivantes :
 - ✓ les stagiaires reçoivent une gratification pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois, consécutifs ou non
 - ✓ la gratification allouée correspond à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les conventions de stage entrant dans ce cadre
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Affichée
le 01/04/2021.....

Le Président,
Philippe GUYOT




REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2021

Application agréée E-Jeune.com

99_DE-031-243100781-20210318-DELIB_2021_



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU
 Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU
 Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE
 Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ
 Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE
 Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE
 Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC

Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
 Mr Philippe GUYOT à Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS
 Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
 Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
 Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
 Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
 Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Etaient excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 38
Pour	: 38
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Délibération portant recrutement d'un vacataire

Service : Ressources humaines

Rapporteur : Etienne CARDEILHAC-PUGENS

Monsieur le rapporteur informe les membres du Conseil Communautaire que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de recruter un vacataire pour effectuer des missions de remplacements ponctuels sur les fonctions d'accueil et de secrétariat au sein du service environnement.

La période concernée s'entend du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021.

Il est proposé également aux membres du Conseil Communautaire que chaque vacation soit fixée sur la base d'un forfait brut de 50 € la demi-journée.

Après avoir entendu Mr CARDEILHAC-PUGENS, Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Decide :

- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un vacataire pour une durée du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la communauté de communes de la Save au Touch

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
le :.....01/04/2021.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
Philippe GUYOT





Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphane, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU
 Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU
 Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE
 Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ
 Mr Pierre CARILLO à Mme Marjorie LALANNE
 Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphane MAFFRE
 Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC

Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
 Mr Philippe GUYOT à Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS
 Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
 Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
 Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
 Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
 Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Etaient excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 38
Pour	: 38
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Convention service commun Instruction du Droit des Sols – Avenant n°3 modification de l'article 2

Monsieur CARDEILHAC-PUGENS, Vice-président rappelle à l'assemblée que par délibération du 12 mars 2015, la Communauté de Communes de la Save au Touch a créé un service commun qui a pour mission l'instruction du droit des sols et des opérations administratives des actions foncières.

Une convention définissant les modalités de mise en place dudit service commun a été signée entre la Communauté de Communes et les communes suivantes : Plaisance du Touch, Léguevin, La Salvetat Saint Gilles, Lévignac, Lasserre, Pradère, Mérenvielle et Sainte Livrade.

Il rappelle également la délibération du 17 septembre 2020 approuvant l'avenant n°2, rectifiant le 1^{er} § de l'article 2 comme suit :

"la présente convention est conclue pour une durée de 6 ans du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2021".

Par conséquent, la convention arrivant à échéance au 31 Mars 2021, et dans un souci de continuité de service, il est proposé de conclure un avenant à la convention du 12 Mars 2015, et de modifier le 1^{er} § de l'article 2, afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 aout 2021.

Monsieur le Vice-président précise que toutes les autres dispositions de la convention restent inchangées, et que l'avenant n°3 sera soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres.

Le Conseil entendu les explications de Mr CARDEILHAC-PUGENS, Vice-président, et après en avoir délibéré,

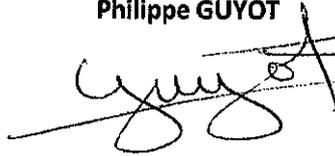
- Approuver l'avenant n°3 à la convention de service commun Instruction du Droit des Sols du 12 Mars 2015, qui modifie l'article 2 et la durée de la convention jusqu'au 31 Août 2021,
- Autorise le Président à signer ledit avenant.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Affichée
le :01/04/2021.....

Le Président,
Philippe GUYOT



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU
Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU
Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE
Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ
Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE
Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE
Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC

Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
Mr Philippe GUYOT à Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS
Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Etaient excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 38
Pour	: 38
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Convention de mise à disposition de locaux communaux de la ville de Plaisance du Touch au profit du centre social Sésame pour la période 2021/2023

Mr le Vice-président expose à l'assemblée que le centre social « Sésame » souhaitant poursuivre ses activités dans les locaux communaux mis à sa disposition par la ville de Plaisance du Touch, il convient de renouveler pour les 3 prochaines années les modalités de ce partenariat.

Cette convention de mise à disposition concerne deux locaux communaux situés à Plaisance du Touch :

- 1 rue des Tilleuls
- 7 rue des Ecoles

Il est proposé d'approuver ladite convention pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, pour un montant forfaitaire estimatif de 17 933 €/an, revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année.

Le Conseil, entendu les explications de Mr ARDERIU, Vice-président et après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de mise à disposition des locaux mentionnés ci-dessus pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, à compter de 2021, pour un montant forfaitaire estimatif de 17 933 €/an revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année,
- Autorise le Président à signer ladite convention,
- Précise que la dépense est inscrite au Budget.

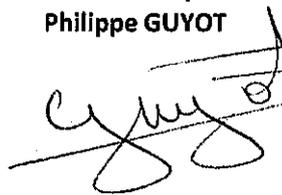
La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée

le :.....01/04/2021....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

**Le Président,
Philippe GUYOT**





Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU
Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU
Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE
Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ
Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE
Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE
Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC

Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
Mr Philippe GUYOT à Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS
Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Etaient excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

	Vote
Nombre de votants	: 38
Pour	: 38
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Election d'un 3^{ème} délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Haute Garonne Numérique

Mr le Président propose de voter à main levée

Approuvé à l'unanimité

Mr ARDERIU, Vice-président, rappelle que par délibération N° 065 du 23 juillet 2020 le Conseil Communautaire a procédé à l'élection de 2 délégués titulaires et un délégué suppléant représentant La Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST) au Syndicat Haute-Garonne Numérique.

Le service du contrôle de légalité de la Préfecture appelle les observations suivantes :

« En application de l'article L5211-7 du CGCT, un EPCI-FP ne peut pas transférer sa compétence en matière de réseau de communication électronique à un Syndicat Mixte Ouvert pour une partie seulement de son territoire, cette compétence ne faisant pas partie des exceptions admises par l'article L.5211-61 du CGCT.

L'article L.1425-1 du CGCT dispose cependant « qu'une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales peut déléguer à un syndicat mixte incluant au moins une région ou un département tout ou partie de la compétence relative à un ou plusieurs réseaux de communications électroniques... dans les conditions prévues à l'article L.1111-8 du CGCT ».

Ainsi, si la compétence relative aux réseaux de communication électronique peut faire l'objet d'une scission au regard de l'article L.1425-1, il s'agit d'une scission fonctionnelle et non pas territoriale.

Il appartient alors au délégant de définir les missions qu'il souhaite confier au délégataire comme prévu à l'article L. 1111-8 du CGCT, c'est-à-dire par le biais d'une convention qui fixe la durée, définit les objectifs à atteindre et les modalités de contrôle de l'autorité délégante sur l'autorité délégataire.

Aucune convention n'ayant été conclue entre la Communauté de Communes de la Save au Touch et le Syndicat Haute-Garonne Numérique, c'est donc l'ensemble de la population de votre territoire qui doit être pris en compte dans le calcul du nombre de représentants tel que prévu à l'article 5 des statuts du Syndicat, même s'il n'exerce pas sa compétence sur la commune de Plaisance du Touch, située en zone AMII, où il n'y a pas de carence de l'initiative privée. Votre représentation au Conseil syndical sera alors de 3 délégués ».

Mr le rapporteur rappelle la délibération n°65 du 23 juillet 2020 :

« Au terme du scrutin, ont été élus :

- 1^{er} délégué titulaire : Mr ARDERIU François
- 2^{ème} délégué titulaire : Mr CARILLO Pierre
- Délégué suppléant : Mr LAHACHE Frédéric »

Après avoir entendu l'exposé de Mr ARDERIU, Vice-Président, et en avoir délibéré,

Après appel à candidature le Conseil décide de procéder à l'élection d'un 3^{ème} délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la CCST au syndicat Haute-Garonne Numérique :

- Mr Frédéric LAHACHE ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est déclaré 3^{ème} délégué titulaire pour représenter la Communauté de Communes de la Save au Touch au Syndicat Haute-Garonne Numérique.
- Mme Marjorie POCHEZ, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est déclarée déléguée suppléante pour représenter la Communauté de Communes de la Save au Touch au Syndicat Haute-Garonne Numérique.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
le :06/04/2021..

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
Philippe GUYOT

